L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 15 AVRIL 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacien, imprimées et coupées, depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

A VENDRE—Un wagon plein de beaux chevaux, à bon marché, Exposition Boulevard, terminus de la ligne de chars Prytania. 8 av—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Simon Klar vs E. F. Ward. Henry Klar vs le même.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—Nos 14,48 et 214,488—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'encan, aux écuries de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 avril 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

(1) Un cheval de course sorrel, nommé Arthur Lyon.

Saisi dans les affaires ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
10 avril—10 15 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Daniel Darmé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,590—Division E.—Attendu que F. J. Weise a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Darmé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 avril—15 19 24

George H. Stockinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,832.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 avril—15 19 24

Succession de William Rund.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,660—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Pfeffer, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 avril—12 17 22

Succession de Francis A. Pippo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,605—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Dorio H. Pippo, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 avril—7 12 16

P. H. Jensen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,131—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par L. N. Brueswig, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 avr—5 10 14

Succession de Hugh Campbell et Winnifred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,584—Division B—Attendu que William McCloskey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Winnifred Campbell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
8avril—8 12 17

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,798—Division B—Succession de David H. Syme—Attendu que Mme Mary A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est ici donné à qui cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.
Nouvelle-Orléans, 1 mai, 2 avril 1891.
HUGUES J. LAVERGNE, Député greffier.
2avril—2 mai 30j

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,445—Division A—Paul J. Christian vs ses créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Paul J. Christian et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, mis!—Vous êtes par le présent notifiés à assister à une séance comme créancier dans cette affaire, au bureau de Omer Villere, Esq., Notaire le 15me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Paul J. Christian, insolvable, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit insolvable et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1891.
Par ordre de l'honorable THOS. C. W. ELLIS, Juge.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
11 mars—11 18—avril 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 31,676—Division B—Pilcher Brothers vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Pilcher Brothers composée de William Pilcher, Charles H. Pilcher et George W. D. Pilcher, soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mai, 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leur personne et leurs biens soient suspendues. Et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 avril 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.
14 av—14 28—mai 5 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,395—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant James Simpson, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire, prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—8 30—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,464—Division—Albert C. Marchal vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Albert C. Marchal soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant John F. Coffey, esq. notaire, en son bureau, No 188 rue Commune, en cette ville, mercredi, le 22me jour d'avril 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur ou contre la décharge du dit pétitionnaire et toutes autres affaires qui pourront leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 mars—18 25—avril 4 22

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans,—No 32,422—Division "E"—C. L. Le Vasseur vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Louis Le Vasseur soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, Esq., notaire, en son bureau, No 54 rue Camp, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour d'avril 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire [illegible]
Nouvelle-Orléans, 11 mars 1891. (Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 mars—13 20—avril 15

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 AVRIL—CLASSE No 187
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
17	14	66	10	72	38	49	50	40	27	59	51	64	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 14 avril 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

PRIX DU BILLET: Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne livreront pas pour parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N.B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger uniquement pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le sixième District.

Michael McQuade vs Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 27,139.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Cinq terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 20, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870. Les dits terrains mesurant chacun trente (30) pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent cinq (105) pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville; aussi les droits, titres, intérêt réclamation et demande à un morceau de terre, trente (30) pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 13, 14, 15, dans le carré d'ilet borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero Jr, notaire, le 23 décembre 1870, chacun, trente (30) pieds de façade rue Arabella, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq (105) pieds. Le terrain 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte pardevant H. E. Ker, notaire, le 20 janvier 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un hangar recouvert en fer.

Anais A. Hale, femme de Joseph P. Hale vs James M. Hennessey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 31,583—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 27 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un hangar recouvert en fer, (à une distance d'environ 41 pieds de l'encoignure des rues Magazine et Julia) rue Julia entre les rues Magazine et Camp (la rue derrière étant la rue St-Joseph).
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 avril—15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une moitié d'intérêt indivis dans des propriétés de valeur du premier district.

Bernard Klotz vs Charles Macready et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,551.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaintif, Bernard Klotz, et en faveur de la succession de Margaret Haughery et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de Bernard Klotz aux propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée Commerce Poydras et Lafayette, mesurant vingt-et-un pieds cinq pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre côté, conformément à un plan fait par F. N. Tourné, le 7 avril 1855 et déposé à l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville.

2° Un autre certain lot de terre, situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit ilet, borné par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, composé de deux lots désignés par les numéros onze et douze et mesurant, au pied américain, vingt-cinq pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds un pouce de face à la rue Commerce, sur une profondeur, d'une rue à l'autre, de cent trente pieds quatre pouces sur le côté de la rue Lafayette et de cent vingt huit pieds sur le côté vers la rue Poydras, ainsi que le dit lot figure sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur civil, daté le 5 mars 1861, et déposé comme plan No 21 du livre de plans No 7, de Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots de terre, et tous les droits, voies et avantages qui leurs appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1 avril—1 8 15 22 29—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée rue Front, entre Canal et Crossman (la rue à l'arrière étant la rue Delta).

Henry Schultz vs. Francis P. Welch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,383.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Front, Canal, Crossman et le Chemin Public, maintenant rue Delta, et désigné comme lot No 5 de l'ilet No Un, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 20 mai 1848, et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, d'après lequel le dit lot mesure vingt-quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Susanne E. Dupuire d'après un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 30 décembre 1884. (Bureau des Aliénations, Livre 121, Folio 273.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31 avril 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Antonio Agusti vs la Succession et les Héritiers de Alex. Gautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,973—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Joséphine Gautier à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Joséphine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, portant le numéro municipal 76 de la rue Huitième, et désigné comme le terrain No 11, dans le carré No 84, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Douane [ilet borné par les rues Canal et Dorgenois.]

Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois, [l'arrière rue étant Canal.]

Edward Keenan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Broad, Canal, Douane et Dorgenois, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de E. Ker, notaire, comme plan No 79; les dits terrains se touchent et mesurent, chacun, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Douane.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet formé par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés par les Nos 16 et 17 et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet sur cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Dupron, notaire, le 21 avril 1885.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Voigt vs J. J. Lasch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de John J. Lasch à la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Grands-Hommes et Craps, Troisième District, mesurant, mesure pleine, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Et particulièrement son usufruit à vie de la dite propriété d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 13 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Buhler, épouse de John J. Lasch, No 21 241, Division D.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—31—avril 7 14 21 28—mai 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive pour opérer un partage.

PLACEMENTS D'ARGENT
—EN—
Maisons de résidence de choix, bien situées, et de sites convenables pour y bâtir,
Dans la section la plus favorisée de la partie inférieure du Sixième District.
No 865 rue Carondelet, coin Constantinople,
No 130 rue Peniston, coin Chestnut,
—ET—
No 144 rue Peniston, coin Colisée.
Sites attrayants pour qu'on y bâtisse
—ET—
Terrains vagues de choix
Rues Carondelet, Gén. Taylor, Constantinople et Baronne.
Dans l'affaire de ALICE C. HALE, épouse, et als. vs. RUTH A. STURTEVANT, veuve et als.
No 31,203—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un et conformément à un jugement et une pétition rendus le 6 avril 1891 et signés le 10 avril 1891, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° L'attrayante maison de résidence en bois à deux étages et quatre beaux terrains No 130 rue Peniston, coin Chestnut, dans le carré d'ilet borné par les rues Général Taylor et Colisée, Sixième District de cette ville, à distance du trottoir, ayant galeries doubles de façade, corridors au-dessus et au dessous, salon, boudoir et salle à manger, office et cuisine au bas et quatre appartements à coucher bien aérés au premier étage, compartiments pour bois et charbon, poulailler citernes doubles et spacieuses, cour plantée d'arbres fruitiers et donnant de l'ombre, etc.

Les terrains sont désignés par les Nos 12, 13, 14 et 15, sur un plan annexé, pour référence, à un acte passé pardevant W. McC. Jones, ancien notaire de cette ville, le 10 oct. 1868. Les terrains se touchent et mesurent comme suit: Les terrains 12, 13 et 14 mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Peniston, sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Peniston et Chestnut, et le terrain No 15 mesure 32 pieds 7 pouces et 3 lignes de façade sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles. Dans une des sections les mieux choisies de la partie inférieure du Sixième District, et faisant face à une rue admirablement bien couverte de gravier, ayant un vaste terrain et un voisinage agréable. Cette maison de résidence de choix se recommande aux personnes qui tiennent maison. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

2° Le cottage de résidence simple bien situé et désirable, en bois, et deux terrains No 144 rue Peniston, coin Colisée, dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété premièrement décrite, à distance du trottoir, ayant jardins devant et sur le côté, avant galerie de devant, salon, chambres à coucher, office, salle à coucher octogone, cuisine, deux citernes, auvents et cour pavée. Les dits terrains se touchent et sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McC. Jones, anciennement notaire en cette ville, le 10 octobre 1868 et mesurant chacun 32 pieds de façade rue Peniston sur 126 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peniston et Colisée. La rue Peniston est parfaitement pavée. Le terrain est planté de fleurs, d'arbrisseaux et d'arbres ombreux. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

3° Quatorze (14) certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Constantinople et Général Taylor, désignés par les Nos de 1 à 14 inclusivement, du carré No 70 et se touchant tous. Ils mesurent comme suit: les terrains 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 5 et 6 mesurent, chacun, 30 pieds 4 pouces de façade rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Baronne et Général Taylor, et mesure 24 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11, et 121 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Général Taylor, avec une profondeur à l'arrière de 40 pieds 10 pouces 2 lignes et 2 points. Le terrain No 13 mesure 30 pieds 7 pouces 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 13; et 78 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la limite opposée avec une profondeur de 30 pieds et 4 pouces. Les terrains ci-dessus décrits et leurs améliorations seront vendus subdivisés conformément au plan ci-annexé au lieu de la vente et de la façon suivante, savoir:

A. La résidence en bois, à deux étages, très agréable et offrant toute espèce de confort, avec mansarde, No 865 rue Carondelet, coin Constantinople, construite en retrait sur la rue, avec grands balcons doubles sur le côté, [illegible] salle à manger, cuisine, office [illegible] au rez-de-chaussée, quatre excellentes chambres à coucher, chambre à bain, chambres dans les dépendances au grand second mansardé contenant 3 chambres [illegible]; en outre un bâtiment détaché à deux étages dans le fond de la maison principale, contenant quatre chambres, avec hangars, citernes, etc. Le terrain est vaste, il mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur et fait partie du terrain [illegible], il comprend la partie antérieure des lots 1, 2, 3, 4 et 5 ci-dessus décrits. Il est garni de plates-bandes de plantes diverses et d'arbres donnant de l'ombre. La propriété n'est éloignée que d'un ilet de l'avenue St-Charles; elle est [illegible] commode, très bien aménagée et située dans un quartier très recherché pour y résider.

B. Le splendide emplacement pour bâtir, touchant à la propriété ci-dessus, rue Carondelet, entre les rues Constantinople et Général Taylor, mesurant 60 pieds de face sur 152 pieds de profondeur, et composé du fond des dits lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, ci-dessus décrits. Ceux qui recherchent un endroit désirable pour une maison moderne ne devraient pas manquer cette occasion. Le voisinage, parfaitement amélioré, est irréprochable.

C. Les cinq magnifiques lots à bâtir, coin Constantinople et Baronne, mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, et portant les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, ci-dessus décrits.

D. Les deux lots parfaitement situés, coin Baronne et Général Taylor portant les Nos 11 et 12, et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Ces lots sont bien remblayés et font face au site du Bicycle Club.

E. Et deux autres excellents lots, dans la rue Général Taylor, entre Baronne et Carondelet, portant les Nos 13 et 14 et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Voir les plans à la Bourse pour les subdivisions et les dimensions détaillées.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 et feront le dépôt ordinaire au comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.
Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
14 avril—14 15 18 25—2 9 16 mai

Propriété Rémunérative.

Résidences Doubles à Deux Etages Nos 65 et 67 rue Derbigny, et 204 rue Conti près Derbigny.

Successions de M. et Mme John Jacob Burkhardt.
No 31,375—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 17 mars, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci dessous décrite, à savoir—

1° La résidence en bois, double, à deux étages et d'un bon rapport, Nos 65 et 67 rue Derbigny, près Conti, ayant 6 chambres, galerie de façade et citerne de chaque côté, allée de côté au No 65, une grande cour de côté au No 67, chacune bien pavée et se louant à raison de $28 par mois. Le lot est décrit comme suit: Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet, No 219, désigné par la lettre B sur le plan ci-dessus mentionné de Edgar Pilié, d'après lequel le dit lot B mesure, mesure américaine, 50 pieds de face à la rue Derbigny 27 pieds sur une première profondeur sur le côté vers la rue Conti, de là 4 pieds 3 pouces sur une ligne courant vers la rue Bienville de là 27 pieds à une ligne à l'arrière, lequel mesure 45 pieds 6 pouces, et 54 pieds de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Bienville.

2° Le cottage No 204 rue Conti, contenant 3 chambres, hangars et grande cour de devant, et décrits comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet 219, borné par les rues Conti, Roman, Bienville et Derbigny, désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1890, et annexé à un inventaire fait pardevant F. J. Aleix, notaire, le 6 décembre 1890, dans l'affaire de la susdite succession, le dit lot "A" mesurant, mesure américaine, vingt-sept pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Loyer, $6 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Actes de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Verreries et partie du contenu d'un Bar-room.

Frédérick Buerkle vs ses créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 30,481.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé, signé le 31 mars par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus nommée, je procéderai à la vente, à ma salle de vente, No 48 rue Royale, MERCREDI, 22 avril, à 11 heures A. M.—Un lot de verres et une partie du contenu d'un Bar-room.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
12avril—12 18 22

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Louis Blaser.

No 31,469—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C, dans le carré 13, borné par les rues Dauphine, Sœurs, Bourgogne et l'avenue Jourdan; les terrains A et B mesure chacun, 25 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 139 pieds 1 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Le terrain C mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. Le tout sera vendu d'après un plan de George de Armas, en date du 6 avril, 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° 14 terrains situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros de 14 à 27 inclusivement, dans le carré borné par les rues Sœurs Bourgogne, Remparts et l'avenue Jourdan, mesurant comme suit: le No 14, 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds. Les terrains de 15 à 19 inclusivement, mesurent chacun 26 pieds 8 pouces de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain 19 forme le coin de la rue Remparts et l'avenue Jourdan. Les terrains Nos de 20 à 26 inclusivement, mesurent, chacun, 25 pieds de façade rue des Remparts sur 123 pieds 4 pouces de profondeur.

Le terrain 26 forme le coin des rues Sœurs et Remparts, et le terrain 27 mesure 26 pieds, 7 pouces, 1 ligne de façade rue Sœurs, sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan de Pilié et Murray, architectes et voyers, en date du 4 mars 1868, une copie lithographique duquel est déposée au bureau de Félix Grima, ancien notaire, le 15 mai 1869.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, en billets de crédit portant de 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année courante et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 pour assurer la vente.
Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
11avril—11 18 25—mai 2 9 16

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Ker.
Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis plan fait par Geo. H. Grandjean, le 2 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'ilet compris entre les rues St-David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue Carrollton. Les cinq lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 6 pouces de face à l'avenue Carrollton, les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclus ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St-Pierre, sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No 16, 32 pieds 2 pouces de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.
Conditions, comptant. Un dépôt de 20 pour cent sera exigé.
Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.
25 mars—25 28—avril 4 11 18 25

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés immobilières de valeur dans le Sixième District.

Propriétés rapportant un bon loyer dans le Premier District.

1. La Résidence bien connue de B. Onorato, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Octavie, comprenant la résidence, un vaste terrain formant un magnifique jardin, des serres, des écuries, des dépendances et une collection extrêmement rare et coûteuse de palmiers, hêtres, rosiers, orchidées et autres plantes de valeur.

2. La Belle Résidence en briques à trois étages, avec écuries en briques, au No 212 rue Carondelet, entre St Joseph et Julia.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit.
No 32 076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, 9 mai 1891, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. La résidence et améliorations et deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16 dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Julia et St-Joseph, dans le Premier District de cette ville, mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, sur 100 pieds de profondeur, et entre lignes parallèles, le dit terrain ayant un fond par une allée de 20 pieds de largeur vers la rue Julia et commune aux deux lots et à d'autres; ensemble avec les droits titres et intérêts du présent vendeur dans le dit ilet et allée ci-dessus résultant d'un loyer à bail des dits lots et de l'allée par l'Asile Poydras des Orphelines à W. R. Montgomery, ses héritiers et représentants (assigns) expirant le 26 février 1906, conformément à un acte passé pardevant T. O. Stark, notaire, le 14 mars 1856, dans lequel, entre autres choses, il est stipulé que à l'expiration du dit bail, [illegible] les améliorations bâtis sur les dits lots [illegible] payant leur valeur du moment (26 février 1906) à la personne qui possédera alors comme propriétaire des dites améliorations.

Les améliorations comprennent une splendide maison de résidence en briques à trois étages, le bâtiment principal contient au rez-de-chaussée un grand vestibule, un salon, une chambre à coucher, une antichambre, une salle à manger, un salon de réception, un office, etc.; le premier étage (second floor) renferme 3 chambres à coucher, un grand et un petit cabinet, chambre, une chambre à bain avec baignoire, appareil à douche, etc., au grand même distribution au deuxième étage (3rd floor).

Aussi: une cuisine en briques à trois étages, contenant environ 7 chambres, et un beau range. Aussi, une écurie et remise à deux étages, avec deux belles chambres bien aérées à l'étage supérieur; en outre, [illegible] waterworks, tuyaux de distribution d'eau chaude et d'eau froide dans toutes les parties de la propriété; lieux à l'anglaise à tous les étages, cours pavées en pierres, etc, etc.

La propriété est une des demeures les plus riches, les plus luxueuses de la rue Carondelet, artistement décorée partout, ayant un beau jardin de fleurs sur le côté, une belle, élégante entrée avec escaliers et manteaux de cheminée en marbre, un balcon en fer ornemental faisant face à la rue Carondelet sur un côté de la propriété; enfin la propriété réunit tous les agréments modernes connus; elle est élégante et confortable, une complète description de laquelle ne pourrait être donnée dans un espace aussi exigu et ne peut être appréciée qu'en la visitant en personne.

La vente sujette à un bail expirant le 30 octobre 1892 au taux de $1500 par an, payable mensuellement.

La propriété dans le carré d'ilet borné par l'avenue St Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jonet, ayant une façade avenue St-Charles de 140 pieds 7 lignes sur 333 pieds 10 pouces de profondeur, du côté de l'avenue Peters, et 13[illegible] le long de la limite inférieure. La maison à deux étages et un attic: elle est admirablement finie, réunissant tous les agréments modernes tels que: sonnettes électriques, tables à conversation, [illegible] Toutes les chambres sont richement tapissées. Le salon est fini en bois de cerisier; la salle à manger en chêne; le grand corridor entièrement fini et un riche escalier en chêne complète la beauté de la propriété. Au premier palier il y a [illegible] une chambre à coucher, une bibliothèque, des chambres [illegible] à manger, cuisine, et cave double. Dans le corridor près de la bibliothèque est un bel escalier conduisant au second étage. Sur le second palier sont quatre chambres à coucher confortables, un joli boudoir, des cabinets et bain en bois de cèdre, une chambre à bain et un corridor—un confortable attic ayant une grande chambre pour domestique, ce qui complète une belle résidence. Il y a une belle écurie au milieu du terrain ayant deux stalles pour chevaux, remise pour voiture, chambre à blanchissage, chambres à bois et à charbon et trois chambres à domestiques. En outre de ceci, à l'extrémité du jardin, est un poulailler et une cour, aussi un hangar pour vaches, ayant sortie [illegible]. Aussi porte et entrée pour voiture avenue St-Charles et rue Octavie.

La propriété possède un magnifique approvisionnement d'eau, un puits fonctionnant au moyen d'une machine à gaz, il y a aussi un hydrant et quatre grandes citernes. Le terrain est admirablement tracé et embelli par les plus rares et les plus coûteuses plantes qui puissent rendre une propriété privée. Il y a un grand bosquet au centre du jardin, communiquant avec d'autres grands bassins dans deux serres. Dans ces bassins sont de nombreux poissons (gold fish). Entr'autres attraits de l'endroit sont sept magnifiques serres renfermant des plantes les plus rares, les plus coûteuses, notamment une variété de valeur, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste en billets de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent [illegible]. Les améliorations devront être assurées et la police transférée [illegible]. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 avril—[illegible]—mai 2 3 7 [illegible]

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS SURS
—ET—
BONNES RESIDENCES
—DANS DE—
JOLIS COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.
671, 673 et 675 rue Constance,
Entre les rues Foucher et Antonine.
TERRAINS BONS POUR BATIR
—DANS LES—
Deuxième et Quatrième Districts.
Succession de M. M. Bell.
No 31,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus, Division "A," daté le 8 avril 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Le joli Cottage-résidence à double corps de logis, en bois, No 675 rue Constance, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Antonine et Foucher, ayant cinq chambres, allée de côté, sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan par Reizenstein, voyer, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 15 mars 1873, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

2° Le charmant Cottage-résidence à double corps de logis, en bois, No 673 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, et situé dans le même district et ilet, contenant cinq chambres, allée de côté sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3, sur le plan mentionné ci dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

3° Le Cottage-résidence simple, en bois, No 671 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci dessus, et dans le même district et ilet, contenant plusieurs chambres, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur le plan ci dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

Ces résidences sont situées dans un voisinage tranquille, respectable, et qui s'améliore, avec une ligne de chars urbains devant, un ilet de la rue Magazine, avec double ligne de chars, et à proximité des églises, des marchés et des écoles. La rue Foucher est pavée avec du gravier. Ce sont de bonnes résidences et de bons placements d'argent.

4° Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet 358 borné par les rues Washington, Quatrième, Prieur et Locust, désigné par le No 4, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Prieur sur 100 pieds de profondeur.

5° Un certain lot irrégulier de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 314, borné par les rues St Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, désigné par le No 5, sur un plan de De Pouilly voyer, daté le 26 octobre 1866 déposé au bureau de W. J. Cast II ex-notaire et mesurant 38 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue St-Philippe, 9 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, 169 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté près de la rue Tonti et 161 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté près de la rue Rocheblave.

Termes.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, contre des billets spécialement garantis par hypothèque, lien et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées pour le montant de la partie à crédit, et les polices devant être transférées au détenteur des billets. Les actes de vente devant renfermer la clause de non aliénation et de vente sans estimation et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1891 au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les acquéreurs auront droit à dix jours à partir de la date du paiement des prix de vente et de la signature de l'acte de vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James Fahey, Esq. notaire.
12avril—12 18 25 mai 2 9 16

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés de Choix situées dans le Second et Troisième Districts.

Charmante Résidence très élevée, formant l'encoignure sud-est des rues Esplanade et Villeré, récemment construite, No 211 rue de l'Esplanade.

Maison basse en briques, sur le Chemin du Bayou No 177.

Résidence à étage rue Tremé No 158.

La Propriété [illegible] à étage No 172 rue Tremé.

Succession de Dame Veuve P. M. Soye.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32 541.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 mai 1891 il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 avril 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, l'ilet No 501, borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Esplanade et Villeré mesurant 33 pieds de façade à la rue de l'Esplanade sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 152 pieds. Ensemble une charmante résidence très élevée ayant 9 pieds d'élévation, ayant galeries sur la façade et sur le côté, salon double avec cheminées en marbre, six chambres à coucher et plusieurs cabinets, lieux d'aisance, salle de bain, cuisine et dépendances avec chambres de domestique; [illegible] une autre bâtisse à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres [illegible], citernes, lieux d'aisance, etc. Le tout en très bon état.

2° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, ilet No 137, borné par les rues Liberté, du Tremé, St Claude, Ste Anne et Dumaine, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Liberté ou Tremé, sur une profondeur de 103 pieds 2 pouces 5 lignes. Ensemble avec une maison basse couverte en ardoises, ayant sur la façade 4 chambres, corridor sur le côté, cour carrelée, hangar, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 18 pieds 1 pouce de face à la rue Liberté ou Tremé sur 103 pieds de profondeur [illegible]. Ensemble avec une résidence à étage couverte en ardoises, ayant sur la façade à chaque étage, [illegible] chambres, corridor et une cour carrelée, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Une certaine portion de terre située dans le Second District, ilet No 110 borné par le Chemin du Bayou, les rues du Quartier, Remparts et St Claude; laquelle portion de terre commence à une distance de 151 pieds 11 pouces 6 lignes de l'encoignure St Claude et 141 pieds de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue des Remparts, mesurant plus ou moins, mesure américaine, 40 pieds 9 pouces de face au Chemin du Bayou, sur une même profondeur du côté vers la rue St Claude de 0 pieds 8 pouces sur une ligne oblique et une ligne se rétrécissant; de là sur une seconde profondeur de 161 pieds 5 pouces 5 lignes, de là sur une ligne courant à angle droit vers la rue des Remparts, 2 pieds 4 pouces 4 lignes, de là sur une autre profondeur de 24 pieds 1 pouce; de là sur une largeur sur la ligne du fond courant vers la rue des Remparts, 27 pieds 2 pouces 7 lignes, de là sur une ligne de côté vers la rue des Remparts, 102 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double en briques avec de grands corridors de chaque côté, ayant six chambres, vestibule et galerie. Dans la cour une autre bâtisse en briques à étage de quatre chambres, cour carrelée, citernes, hangars, lieux d'aisance, hydrant, etc. Le tout en très bon état.

Pour plus de détails, se référer aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un ou deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assureront les propriétés et transfèreront les polices d'assurance aux porteurs des billets. Les actes de vente contiendront la clause de non aliénation, la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait instituer un procès pour la collection des dits billets; avec toutes les autres clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront et paieront en outre du prix d'achat les taxes de ville, d'Etat et de Levée pour l'année 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur pour garantir leurs adjudications.

Les acquéreurs n'auront droit à leurs loyers que du jour qu'ils signeront leur vente.
Actes de vente pardevant Chs. T. Soniat, notaire.
11avril—11 18 25—mai 2 9 16

VACHES LAITIERES CREOLES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 16 avril 1891, il sera vendu, à midi précis, à Carrollton, à l'encoignure de l'avenue de Carrollton et de la rue Grosa, à l'écurie de M. Ferran—

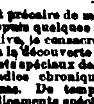

12 jolies vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux,
12 jolies vaches, sur le point de vêler.
1 joli taureau Jersey.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
12 avril—

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dûs à mes recherches constantes et consciencieuses [illegible] tous les lecteurs. En attendant, je dirai ici quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale des plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise. [illegible] Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé—et sans danger.

Voici le moment où va avoir lieu l'éclosion des œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de réduire [illegible]

C'est au No 48 de la rue Orléans que je continuerai à trouver mon Red Bug Killer, en Pharmacie, au prix de 75 cents la bouteille de 24 onces.
Toute explication nécessaire sera donnée.
26 fév— Dr C. TESTUT.

AVIS.

[illegible]

PAR W. I. HODGSON & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Jolie Propriété-Cottage Rue Robert,

Entre les rues Tchoupitoulas et Jersey.

Sept Terrains de choix convenables pour y bâtir

Coin des rues Eléonor et Annonciation.
—Dans l'affaire de—
William Zinsel & Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif.
Dossier No 32,320.

A long crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 20 mars 1891, et signé le 26 mars 1891, Dossier 32,320, dans l'affaire de William Zinsel et Jacob Zinsel vs J. W. Klopper, tuteur datif, à long crédit, à l'encan, il sera vendu—

UN COTTAGE HOME.

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré No 123 (anciennement No 9) Faubourg Avart, bornés par les rues Tchoupitoulas Jersey ou Annonciation, Robert et Soniat, lesquels se touchent, et sont désignés par les Nos 9 et 10; ils mesurent comme suit:

Le terrain No 9 mesure 30 pieds de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds.

Le terrain No 10 mesure 30 pieds 2 pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, ayant 4 chambres, citerne et puits, écurie avec 7 stalles pour chevaux.

SEPT TERRAINS DE CHOIX PROPRES A BATIR.

2° Sept certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue Nashville et les rues Tchoupitoulas, Eléonor et Annonciation (anciennement Prestos) désignés par les Nos de 11 à 17 inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 17 forme le coin des rues Eléonor et Annonciation et mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur et façade de 125 pieds.

Les terrains Nos de 11 à 16 inclusivement mesurent chacun, 28 pieds 7 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 120 pieds, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et le paiement des taxes de 1891, accepté en sus de l'enchère.
Les actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
1 avril—1 5 12 19 26—mai 2

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une belle Liste de Propriétés de valeur,

Dans les Quatrième et Sixième Districts,
A des conditions libérales, à l'encan.
La propriété de valeur No 792 rue Tchoupitoulas;
La propriété de valeur No — rue Première;
La propriété de valeur Nos 104 et 106 rue Aline;
2 Lots de terre de valeur rue Water;
Un certificat donnant droit au porteur à une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 32,121.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 195 rue Gravier—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 32,121, daté le 26 mars 1891, dans l'affaire de succession de Mme Catherine Schreiber, décédée, à l'encan il sera vendu—

1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Levée, [illegible], et mesurant 20 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur et façade à la rue Soraparu de 100 pieds et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Soraparu, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme le numéro 792 Tchoupitoulas.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Première, Live Oak, maintenant Constance, Laurel et Philip, et mesurant 32 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un Cottage en bois à double corps de logis connu comme les Nos 144 et 146 rue Première.

3° Un morceau ou portion de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Constance, Foucher et Laurel, et mesure 43 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Aline, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, connu comme les Nos 104 et 106 rue Aline.

4° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Soraparu, Pointe ou Water et Public Landing et Levée ou Tchoupitoulas, désigné comme le No 3 et mesure 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces 1 3 lignes de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas sur une profondeur de 96 pieds 3 pouces 4 3/5 lignes sur une ligne de côté et 99 pieds 4 pouces 6 4/5 lignes de l'autre côté de la ligne.

5° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, désigné comme lot No 4 et mesure 24 pieds 6 lignes de face à la rue Water, 23 pieds [illegible] de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces 4 3/5 lignes d'un côté et 97 pieds 7 pouces 3 3/5 lignes de l'autre côté de la ligne.

Les mesurements ci-dessus sont tous plus ou moins—mesure américaine, d'après de récents plans faits par S. G. DeL'Isle, voyer daté — avril 1891.

—AUSSI—

A la même heure et au même endroit pour le compte de la même succession un certificat donnant droit au porteur d'une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.

Conditions—Pour la propriété mobilière, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent seront payés comptant sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant E. K. Skinner, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1891.
29 mars—29—avril 5 12 19 26—mai 2

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence de famille avec de grands terrains.

Quatre sites pour bâtir de choix en bas du Sixième District,

Les rues Camp, Chestnut et Foucher, entourés des résidences de l'Hon. Otto Thoman, MM. J. Ad. Blaffer, Auguste Levis, Henri Rice, J. H. Keller et autres.
Succession d'Augustus Rice.
No 31,314—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 mars 1891, Dossier No 31,314 pour le compte de la dite succession.

La résidence de famille de feu Augustus Rice.

1° La grande résidence en bois confortable à deux étages et demi, No 935 rue Camp, coin Foucher, dans l'ilet borné par les rues Chestnut et Antonine, contenant un grand salon-parloir, avec arche et magnifique fresque, bon salon de réception immense, salle à manger, attenant à une bibliothèque et fumoir, [illegible] cuisine avec tous les accessoires domestiques modernes.

Au second étage il y a cinq grands appartements à coucher bien aérés, tapissés avec goût, lavabo stationnaire, deux grandes chambres mansardées, chambre à bain, etc., large couloirs dans le centre, à chaque étage. Le grand terrain 125 pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Foucher, qui est pavée en pavage Rosetta, de 187 pieds, entre lignes parallèles et décrite comme lot A. sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 18 mars 1891.

Ils sont artistement arrangés en gazon, montés en terrasse, avec fontaine, arbrisseaux, fleurs serre-chaude, arbres à ombre et à fruits, le tout desservi par des tuyaux souterrains.

2° Quatre certains lots de terre, faisant face à la rue Chestnut, et formant le coin de la rue Foucher, dans le même ilet que la propriété premièrement décrite, et désignés par les lettres B, C, D, E sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de la ville, daté le 18 mars 1891, et mesurant comme suit: Le lot B 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. [illegible]

3° Les lots C, D, E touchent le lot B et mesurent chacun suivant le dit plan 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot E forme le coin Chestnut et Foucher. Ces sites pour bâtir sont élevés, bien desséchés et parfaitement situés et spécialement attrayants pour ceux qui désirent des sites pour bâtir.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à [illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain, No 299 rue Jackson coin Brainard.

Et cottage avec carré d'ilet à Carrollton.

A l'encan, à crédit ou comptant.
Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.
No 31,917—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 24 mars 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° La belle maison de résidence No 299 rue Jackson, dans le Quatrième District carré d'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 93 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 152 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments y sont et conviendraient à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

2° Le carré d'ilet à Carrollton. Septième District de cette ville, borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Le dit carré se compose de quatorze terrains numérotés de 7 à 20 inclusivement, et les mesures sont celles des plans qui seront exhibés au moment de la vente. Les améliorations consistent d'une maison de résidence à un étage avec attic, avant corridor, onze chambres en tout, écurie, etc., terrain planté d'arbres fruitiers.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, pour la propriété rue Jackson, et à partir du jour de la vente, pour la propriété à Carrollton, devra être garantie par lien et privilège du vendeur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley notaire.
29 mars—29—avril 18 15 22 29—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux corps de logis à deux étages Nos 113 et 113 1/2, rue Gaiennie, entre Camp et Magazine.

A l'encan.

Succession de H. A. Bourgeois.
No 31,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 20 mars 1891, il sera vendu à l'encan—

La résidence à deux corps de logis et avec deux étages Nos 113 et 113 1/2 rue Gaiennie entre Camp et Magazine, le terrain mesure 36 pieds de face, sur une profondeur de 60 pieds au pied français. La propriété se trouve dans un voisinage bien bâti avec communications faciles aux affaires.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, en billets d'acquéreur privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets sur le montant en et, assurance et transfert de la police au porteur des billets et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera toutes les taxes de l'année 1891 et un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

COTTAGE EN BOIS, No 94 rue Howard, près Gravier.

Succession de John M. Reich.
No 32,534—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 9 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le cottage en bois No 94 rue Howard, entre les rues Gravier et Perdido (carré borné par la rue Freret), bâti [illegible] de la banquette, offrant la facilité de jardins sur le devant et sur le côté, et contenant deux chambres et cuisine, citerne, hangar, etc. Le terrain mesure 24 pieds 4 pouces de façade rue Howard sur une profondeur de 95 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

2° Et le même jour, sur les lieux ci-dessus à 2 heures P. M., il sera vendu à l'enchère publique, tous les effets mobiliers consistant en mobilier de maison, etc, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles, comptant; et pour la propriété un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt accoutumé de 20 pour cent comptant.
Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 avril—4 11 18 25—2 9 mai

Excellents placements en propriétés de choix bien situées.

Cottages doubles, attrayants et rémunérateurs Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magazine, coin Aline.

Le cottage en bois confortable et deux lots, No 1029 rue Magazine, coin de la rue Général Taylor.

Et le magasin de choix et productif et cottage double, Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magazine.

—Dans l'affaire de—
John D. Singer vs Johan C. Buhler et autres.
No 32,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 176 rue de la Commune.—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 mars, 1891 et signé le 17 mars 1891 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les deux magnifiques cottages doubles en bois, bien bâtis, couverts en ardoises, Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magazine encoignure Aline, retirés du trottoir, avec galeries sur la façade, et contenant 6 chambres, abatvents, citernes, allées de côté bien pavées et cours à chaque demeure. Les lots sont désignés par les Nos 8, 9 et 10 sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, sous le No 52; l'ilet étant borné par les rues Magazine, Constance, Aline et Foucher. Les dits lots se joignent ensemble et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Magazine, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Magazine et Aline. La propriété sera vendue subdivisée d'après un plan fait par John F. Braun, architecte, daté le 11 mars 1891, maintenant exposé au lieu de la vente. Ces propriétés sont en bonne condition, bien situées et constamment louées. Les personnes en recherche d'un emplacement de choix ne devraient pas manquer cette occasion.

2° Le cottage double en bois et magasin bien situés, Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magazine, encoignure Général Taylor, ayant un hangar devant et contenant quatre chambres, citerne, hangars, cour à chaque corps de logis, corridor sur le côté. Le lot est désigné par le No 7 de l'ilet No 10, borné par les rues Magazine, Général Taylor, Constance et Peniston, d'après un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, anciennement notaire en cette ville, le 9 septembre 1864, sur lequel le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Magazine, sur 115 pieds de profondeur à la rue Général Taylor entre lignes parallèles. Une propriété rémunérative, avec double ligne de chars devant et dans un voisinage de choix et bien peuplé.

3° La résidence-cottage en bois, propre et confortable, et deux lots de terre No 1029 rue Magazine coin Général Taylor. Les lots sont désignés par les Nos 10 et 11 de l'ilet No 11, borné par les rues Magazine, Général Taylor, Camp et Peniston, d'après un plan [illegible] No 140, déposé dans le bureau de James Graham, ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Magazine et Général Taylor. La bâtisse est retirée de la rue et en dehors des lignes de lot, et contient galerie de façade, et 7 chambres, citerne et une grande écurie à l'arrière. Le surplus du terrain est planté d'arbres à fruit et autres, fleurs et bosquet, et contenant espace pour des améliorations additionnelles. Etant dans un bon quartier au-dessus du sixième district cette propriété peut servir comme résidence et emplacement d'affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocat; les polices d'assurance devant être transférées, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 au dessus du prix d'adjudication, et faire le dépôt habituel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
18 mars—18 21 28—avril 4 11 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,463—Division C—Henry Porcher vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Henry Porcher soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en son bureau, le LUNDI, 20me jour d'avril, A. D. 1891, dans le but de [illegible]

PAR J. V. GOURDAIN.

Quincaillerie! Faïence!

Vente positivement sans limite.

De l'immense stock du magasin de quincaillerie et de faïence, No. 222 rue Royale, comprenant une grande variété de poêles pour cuire et se chauffer, ustensiles de cuisine, garnitures de feu, outils pour charpentiers et jardiniers, garde-feu en fil de fer, coffres à thé, clous, serrures, charnières, tuyaux en plomb, tuyaux et cordes pour poêles, moulins à café, fourneaux, pelles, haches, chaudières en cuivre, brosses pour peindre, fils de fer, faïences, poteries européennes, verrerie, ferblanterie, lampes et autres articles trop longs à énumérer et utiles pour un ménage.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—MARDI, 14 avril 1891, à 10 heures et demie A. M., et sera continuée chaque jour successif jusqu'à ce qu'on ait disposé de tout le stock au No 222 rue Royale entre St Philippe et Dumaine, sera vendu à l'encan tout le contenu du dit magasin.
Conditions—Comptant sur livraison.
11 avril—11 12 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

D'un grand fonds de Marchandises de fantaisie, Matériaux d'artistes, Livres, Papeterie et Tableaux.

E. & S. Wastheff vs. Leurs Créanciers.
No 31,649.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet—MARDI, 21 avril 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, signé le 17 février 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, les marchandises ci-après décrites, au local No 13 rue de Chartres, entre Canal et Douane:

Tableaux pour cadres, papier importé et du pays, crayons et crayons à dessins, livres anglais et allemands, cadres, moulures, paniers à fleurs, peintures à l'huile et à l'eau, livres de dessin chinois, modèles, cadres pour portraits, gravures, couleurs à eau, [illegible] papeterie, cartes de Noël et d'anniversaire, verrerie, abat-jour, dessins en fil de fer, comptoirs, rayons et vitrines.
Conditions—Comptant avant livraison.
10 av—10 11 20 21

Succession de Mme Mary J. [illegible]

No 30,259—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI 15 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 12 mars 1891, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci après décrite, à voir—

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 17 et 18, par acte pardevant Jules Mosey ancien notaire, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Port et l'avenue Lafayette, mesurant chacun mesure américaine 29 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 636 rue des Remparts.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mars—15 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence à deux étages, en bois

—ET—

QUATRE TERRAINS,

Coin S. Ouest de l'Avenue Atlantic et de la rue Eliza, Alger.
Succession de Mme Susanne V. Strange, épouse de Newell Tilton.
No 27,965.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, en date du 5 mars 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite—

La belle maison de résidence bien bâtie en bois, à deux étages, No 60 avenue Atlantic, au coin de la rue Eliza, ayant [illegible] et onze chambres, maison de dépendance, écurie, etc. Le terrain se compose de quatre terrains dans le Cinquième District de cette ville (Alger) désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, du carré d'ilet 11, borné par les avenues Atlantic et Pacific et les rues Alix et Eliza, d'après un plan de W. H. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849 et déposé en l'étude de Jas. Graham, ancien notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent comme suit: le terrain No 12, 31 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade avenue Atlantic sur 125 pieds de profondeur et de façade rue Eliza, entre lignes parallèles et les terrains Nos 9, 10, 11, chacun, 31 pieds 7 pouces de façade avenue Atlantic, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est à proximité du dépôt de Southern Pacific des (ferries) bacs à vapeur, marchés, etc., et serait excellente comme Couvent ou placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ou un, deux et trois ans de crédit, en paiements égaux annuels pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 frais d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au possesseur des billets.

L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix de vente seront requis au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant E. L. Garland Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 mars—29—4 11 18 25 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RESIDENCE AVENUE DE L'ESPLANADE,

—ENTRE LES—

Rues Royale et Chartres.

Succession de Mme J. A. Chalaron.
No 30,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 19 mars 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° La splendide résidence en briques à trois étages, No 60 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Paix, désignée par le No 155.

Le lot de terre mesure 35 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La résidence a une verandah sur le devant, corridor, salons doubles, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et corridors et huit chambres à coucher, cabinets, lieux d'aisance et chambres à bain au second et troisième étages, toutes les pièces sont spacieuses et bien aérées, attic, hydrant et cour pavée.

2° Un certain lot de terre adjacent et situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus mentionnée, sur le côté le plus rapproché de la rue Royale, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est dans une partie charmante de l'avenue de l'Esplanade, bien située comme résidence privée ou professionnelle.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devront renfermer toutes les clauses de garantie usuelles et le pacte de non aliénation, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédure pour la forclusion de l'hypothèque. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée. Les acquéreurs assumeront les taxes de ville et d'Etat de 1891 au-dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Samuel Flower Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
22 mars—22 28—avril 4 11 18 25

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Ménage et Effets mobiliers.

Montre en or, Bijouterie, Trompette en argent, Balances à coton, Trucks et Presses, Presse à emballage, Camion, Coffre-fort, Prélarts, etc.
—Dans l'affaire de—
Veuve Charles Hemard vs. Alfred C. Hemard et als.
VENTE EN PARTAGE.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, encanteurs—Bureau No 12 rue Carondelet.—JEUDI, 16 avril 1891, à 10 1/2 heures A. M. au No 200 de la rue Howard, entre Calliope et Clio, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891 et signé le 24 février 1891, Dossier No 31,850, dans l'affaire de Veuve Charles Hemard vs. Alfred C. Hemard et als, pour effectuer un partage, à l'encan à comptant, il sera vendu—

Un grand assortiment de meubles de ménage et d'effets mobiliers, montre et chaîne en or, bijouterie et un porte-voix en argent, [illegible] Presses, une Presse à emballage, des balances, des trucks, [illegible] coffre-fort, et vieux fer, etc. [illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.
5 avril—5 9 12 et 16

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE [illegible]

L'Abeille de [illegible]
Mandeville.
LE STEAM[illegible]
COMPAG[illegible]
CHE[illegible]
Queen[illegible]
EN[illegible]